

CONSEIL DU QUARTIER

Goise-Champclairot-Champommier

Du 27 NOVEMBRE 2003

RELEVÉ DE CONCLUSION

Présents :

Elus municipaux : Marie-Edith BERNARD, Isabelle RONDEAU, Elisabeth BEAUVAIS
Luc DELAGARDE.

Membres titulaires et membres suppléants : Monique BALIROS-PAIN, Chantal BARRE, Philippe BEULE, Maurice CAILLAUD, Renée CHABOISSANT, Annick DEFAYE, Marie-Josèphe DENIZEAU, Pierrette FRADIN, Djilali HABBOUCHI, Christine HYPEAU, Valérie LEROY, Marie-Reine MARSAULT, David MOREAU, Guy MOYNET, Bernard PENICAUD, Nathalie POIBLEAUD, Maurice ROUZIER, Jacques TAPIN, Christine UBERTI, Francis VACKER, Pascal VEQUE, Jean-Jacques ADAM, Marc BILLARD, Bernard FRADIN, Alain FRECHARD, Clément GAIGNETTE, Claude LUCET, Philippe MIRE, Jean-Paul PIECOUP, Monique RIVAULT.

Intervenants : Alain BAUDIN, Maire de NIORT, Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire, Nicole GRAVAT, Adjointe au Maire, Marielle GOLFIER, Service Urbanisme, Jean-Jacques GUILLET, Vice-Président de la CAN, Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire.

Agents municipaux : Lydia ZANETTE, Adjointe Service Concertation et Conseil de Quartier, Bruno BROSSARD, Assistant de Conseils de Quartiers

Excusés : Philippe AUBINEAU, Marie-José GERMANEAU, Pierre TAPIN, Roselyne VILLEMUR, Yves BEAUVAIS, Jean JUBIEN, Jean-Henry BOUFFARD.

Absents : André DIXNEUF, Fernande GOYER, Hugues ALLEGRE, Philippe BARATANGE, Noël CHAUVIN, Gilbert DELESTRE, Raymond DERBORD.

Jacques TAPIN ouvre la séance en présentant l'ordre du jour :

- **Plan Local d'Urbanisme** : présenté par Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire et Marielle GOLFIER, Service Urbanisme.
- **Traitement des déchets** : présenté par Jean-Jacques GUILLET, Vice-Président de la CAN et Nicole GRAVAT, Adjointe au Maire.
- **Pôle sport** : présenté par Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire.
- **Différents projets** : MCSP, Place Ferdinand Buisson, Commission Communication.

Jacques TAPIN signale que, quelques personnes présentes dans le public sont intéressées par des questions relatives à l'environnement dans la cadre d'une formation BEATEP option environnement.

Objet : Plan Local d'Urbanisme

Intervention de Gilles FRAPPIER : Le Cabinet ROUSSEAU a établi un diagnostic provisoire sur tous les quartiers de NIORT. Le Conseil de quartier est invité ce soir pour faire part de ses réactions. Les intervenants sont là pour répondre. Il précise que ce diagnostic pourra être amené à être modifié, entre autre suite à la création du Pôle sport. Il précise également que le PLU doit être conforme au Schéma de Cohérence Territorial (SCOT).

Intervention de Marielle GOLFIER : Elle présente le nouveau document PLU. Ce document a été réalisé pour définir les enjeux d'aménagement et d'urbanisme qui intègrent le développement durable : le PLU fixe les enjeux pour au moins les 10 ans qui viennent. Elle précise qu'il s'agit d'un document synthétique de données statistiques qui va être enrichi par des données nouvelles et ne comprend pas les équipements de quartiers. Elle signale que Goise/Champommier/Chamclairot est l'un des quartiers le plus peuplé de NIORT.

Elle énumère les principaux enjeux :

- Maîtriser l'extension de l'urbanisation au Sud et à l'Est : front urbain à aménager,
- Reconquête des friches industrielles le long de la voie ferrée,
- Aménagement les entrées de Ville en sorties du Boulevard de contournement (Avenue de Limoges et Route d'Aiffres),
- Réaliser une extension de l'urbanisation dans la Vallée Guyot en tenant compte des contraintes en matière d'assainissement pluvial ponctuel.

Elle cite les projets qui auront un impact fort en matière d'urbanisme :

- L'extension de la Ville en liaison avec le Pôle Sports,
- L'urbanisation de la Vallée Guyot, Fief Hardy.

Objet : Commission Inter Quartier PLU

Il est demandé au Conseil de quartier 4 volontaires (2 titulaires et 2 suppléants) pour faire partie d'une commission Inter Quartier PLU.

Réponse mairie/proposition conseil/bureau

2 personnes du Bureau s'étaient déjà portées volontaires pour en faire partie : M. Francis VACKER et M. Bernard PENICAUD.

2 autres personnes se sont portées volontaires à titre de suppléants : Mme Christine UBERTI et Mme Nathalie POIBLEAUD. C'est deux personnes seront suppléantes. Une formation sera organisée à l'intention des titulaires et suppléants : dates et modalités seront précisées ultérieurement.

Objet : Caserne des pompiers

Jacques TAPIN souhaite savoir ce qu'il en est de la caserne des pompiers : son transfert est-il envisagé et pris en compte dans le PLU ?

Réponse mairie/proposition conseil/bureau

Gilles FRAPPIER signale que rien n'est arrêté pour le moment mais elle irait se situer vers l'Avenue de Limoges en zone proche de la rocade actuelle.

Objet : Traitement des déchets ménagers (M. GUILLET)

Ce dossier est présenté par M. Guillet, représentant de la CAN : il expose les données du sujet et précise que la communauté d'agglomération aura à se prononcer quant à l'option de traitement des déchets : enfouissement ou incinération ?

L'avenir n'est ni dans le tout enfouissement ni dans le tout incinération, il est d'abord dans la réduction des déchets.

- Avec la réduction et un tri maximum des déchets, l'enfouissement reste le meilleur système. Il faut rendre les déchets « présentables », même si on ne peut pas tout enfouir.

L'enfouissement des déchets présentables avec retenues des « jus » par un système de bâches en dessous et au-dessus, reste le moins polluant même si on n'a pas encore beaucoup de recul. Ce que l'on connaît essentiellement, ce sont les décharges.

Il faut ensuite traiter les déchets à incinérer en recherchant des entreprises ou organismes susceptibles de la faire (à des fins de récupérations d'énergie).

36 000 tonnes demandent un enfouissement d'un hectare par an.

Donc une partie doit être enfouie, une partie incinérée.

- Le tout incinération n'a pas d'avenir, ce n'est pas du développement durable. L'amortissement d'un incinérateur est d'environ 20 ans, le coût de celui de Parentis est de 20 000 €. Et il faut produire des déchets en quantité suffisante ce qui n'est pas le cas ici. Nous sommes passés, avec le tri, de 42 000 tonnes à 36 000 tonnes, ce qui ne suffit pas à amortir une usine d'incinération. Il faudrait donc faire appel à des déchets extérieurs.

- Si on choisit l'enfouissement, on va chercher des terrains chez nous mais aussi ailleurs. Il faudra de toute façon incinérer une partie, ce qui implique camions et transports.

- Si on choisit l'incinération, il faudra trouver le site d'implantation et faire venir des déchets d'ailleurs. Il faudra également enfouir les déchets ultimes...

Il faudrait réfléchir et travailler avec les partenaires sur un territoire plus élargi.

Le traitement des déchets est un choix de société.

La CAN vote le mode de traitement des déchets le 09/12.

Le Conseil demande quelle sera la question du vote.

M. GUILLET répond qu'il faudra prendre une décision quant à l'enfouissement ou l'incinération des déchets ménagers. Il précise que le plus raisonnable est l'enfouissement à condition de que le tri se fasse au préalable.

En terme de coût ?

C'est à peu près équivalent. L'enfouissement coûterait moins cher que l'incinération.

Y a-t-il des nuisances créées par l'enfouissement ?

Il faut savoir que sur tous les centres d'enfouissement il existe un système de retenue des jus. De simples bâches sont disposées en dessus et en dessous des déchets. Pas encore de recul suffisant pour une évaluation sérieuse cependant.

Objet : Vote du mode de traitement des déchets

Le conseil de quartier se détermine par un vote à bulletin secret.

proposition conseil

35 votants :

- Enfouissement : **17 voix**
- Incinération : **9 voix**
- Les 2 : **4 voix**
- Blanc : **4 voix**
- Autres : **1 voix**

Le conseil de quartier se positionne à près de 50% de ses membres en faveur d'une solution privilégiant l'enfouissement.

Objet : Pôle Sports (Amaury BREUILLE)

Un dossier de présentation a été adressé à tous les conseillers.

Le Maire rappelle que la Municipalité élue par les Niortais s'est engagée sur le projet du pôle sports. Il est inscrit dans le XIIème Plan Etat-Région ce qui permet d'obtenir les financements de l'Etat et de la Région. La Ville de Niort assumera la part qui lui revient.

Il explique les raisons pour lesquelles un des choix de l'équipe municipale, auquel il croit profondément, a été la création du pôle sports :

- intérêt économique important pour l'avenir,
- meilleure image,
- attractivité en terme de loisirs et d'emplois.

Niort possède un secteur tertiaire qui marche bien mais ce n'est peut-être pas suffisant face à l'avenir. De plus, Niort, réputée ville de tous les sports, possède de nombreux atouts en faveur de ce domaine, son climat, son expérience, sa situation géographique...La démultiplication de modes sportifs (sports doux, sports/spectacle, sports/handicapés, sports en résidence...) permettra d'attirer des investissements et donc d'en attendre les retombées économiques espérées. Pour cela il faut les équipements adaptés.

Un lien peut-être également fait avec la recherche sur les risques sportifs.

Questions et observations:

*** Le lieu pressenti est mal desservi par les transports en commun :**

Dès lors qu'il sera implanté, les transports en commun le prendront en compte d'autant que ce mode de transport est appelé à se développer.

*** Pourquoi une salle de sports acrobatiques, quelle est la demande ?**

- Ce pôle n'est pas seulement destiné aux Niortais, il est censé attirer du public au-delà de notre région et même au-delà de notre pays.
- Les sports acrobatiques sont en développement dans bien des endroits et il ne faut pas rester uniquement sur des sports traditionnels qui eux, sont possibles dans toutes les villes, mais s'ouvrir sur des pratiques nouvelles.

*** Quelles retombées économiques ?**

On ne peut pas le dire de manière précise mais on pense que deux axes forts seront porteurs économiquement :

- la formation avec les fédérations nationales et internationales,
- la recherche sur les risques sportifs en lien avec les formations déjà existantes sur les risques, et si une a deux formations pouvaient se mettront en place, notre pari serait gagné.

De plus, l'image positive de la Ville va être renforcée ce qui la rendra plus attractive.

| | |
|---|--|
| <p>Objet : MCSP</p> <p>Le service Patrimoine Bâti a fourni un plan de réaménagement du local. Il est demandé au Conseil de quartier de le valider.</p> <p>Le Conseil de quartier pose la question quant au stationnement pour accéder à cette MCSP et l'Aire jeux se trouvant sur le terrain de la MCSP.</p> | |
| <p>Réponse mairie/proposition conseil/bureau</p> <p>Le stationnement se fera sur le parking de la piscine de Champommier. Il faut savoir également qu'il y a la possibilité de se stationner sur les nouveaux parkings autour du lycée Paul Guérin.</p> <p>Concernant l'Aire de jeux, il n'est pas question d'y toucher.</p> <p><u>Le Conseil vote :</u></p> <p>Pour : 31 voix Contre : 1 Abstention : 1</p> <p>Le plan de la nouvelle MCSP sur Champommier est validé.</p> | |
| <p>Objet : Mise en sens unique de la rue Alfred de Vigny</p> <p>Un riverain demandait au service voirie de matérialiser des places de stationnement dans cette rue. Le service de Proximité a réalisé une enquête qui fait apparaître que sur 24 personnes concernées, 21 ont été rencontrées. 11 d'entre-elles ont donné un avis favorable, 9 un avis défavorable et 1 sans avis. Le service voirie proposait, pour avoir la possibilité d'aménager des places de stationnement, de mettre la rue en sens unique. Il souhaite que le conseil de quartier donne un avis sur cette proposition.</p> | |
| <p>Réponse mairie/proposition conseil/bureau</p> <p>Le conseil de quartier ne se prononce pas pour le moment, ne connaissant pas le dossier et jugeant les avis des riverains très partagés.</p> | |
| <p>Objet : Place Ferdinand Buisson</p> <p>Un groupe de travail doit se composer pour travailler sur un projet de réaménagement de cette place. Par la suite, il sera nécessaire d'organiser une réunion avec les personnes concernées : enseignants, riverains, représentants des parents d'élèves, représentants du comité de quartier, et qui aurait pour objet : « Embellissement et sécurisation de la place Ferdinand Buisson ».</p> | |
| <p>Réponse mairie/proposition conseil/bureau</p> <p>A. BAUDIN : Dès le moment où l'on touche du public il faut passer par la mairie pour qu'il y ait plus de légitimité.</p> <p>L. DELAGARDE demande que les services techniques fournissent un plan de la Place au groupe de travail afin qu'il propose un pré-projet de réaménagement. Par la suite, ce plan sera remis aux services pour avis qui reviendra vers le conseil de quartier et c'est à ce moment là que l'on pourra aller vers les riverains.</p> | |

Objet : Commission communication

La commission communication souhaite qu'une visite sur le quartier, en bus, soit organisée. Cette proposition reçoit un accueil favorable : le Conseil de quartier souhaite une mise en œuvre pour le printemps 2004.

Réponse mairie/proposition conseil/bureau

Le service conseil de quartier s'est renseigné quant à la possibilité de la faire et à quel coût. Délai de réservation : 1 semaine à l'avance. Tarif : 27 euros 35 de l'heure avec chauffeur. Possibilité d'obtenir un véhicule aménagé pour fauteuil roulant.

PROCHAINE REUNION**CONSEIL**

Jeudi 19 février 2004
(lieu à définir)

Jeudi 15 avril 2004
(lieu à définir)

Jeudi 10 juin 2004
(lieu à définir)